



MILLENNIUM
CHALLENGE ACCOUNT
SENEGAL II

Millennium Challenge Account-Sénégal II (MCA-Sénégal II)

COMPTE RENDU DE LA CONFERENCE PREALABLE

Appel d'offres pour la sélection de Consultant Sélection de Consultant pour la réalisation de plans d'aménagement des collectivités territoriales nouvellement desservies en électricité (Basse tension) par le projet Accès

Réf : MCA2/25/GOUV/QCBS/ES24/F60

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 04 novembre à 15 heures, s'est tenue en ligne la réunion préalable à la soumission des offres pour le projet ci-dessus.

Participants :

Pour MCA-Sénégal II :

- M. Abdoulaye DIALLO, Expert en Passation de Marchés ;
- M. Issa DIA, Directeur de la Performance Environnementale et Sociale (DPES) ;
- M. Jean Frederic MANGA, Responsable de l'engagement social et des parties prenantes.

Pour le Procurement Agent (PA) DT Global :

- M. Bassirou GAYE, Senior Procurement Specialist;
- M. Serigne NDOYE, Procurement Specialist;
- M. Moustapha NIAN, Assistant en Passation de Marchés.

Selon les dispositions du Dossier d'appel d'offres (DAO), la participation à la réunion préparatoire n'est pas obligatoire pour les potentiels soumissionnaires.

Sept (07) soumissionnaires potentiels ont participé en ligne via le lien Zoom qui a été communiqué dans le DAO. Il s'agit de :

- BACED (Bureau d'Appui Conseil et d'Etudes pour le développement)
- OBA Ingénierie & Conseils
- DELOITTE
- Cabinet SATA AFRIQUE
- Cabinet Haussmann
- SOTERCO
- Cabinet MS et Associés

La réunion a été présidée par M. Abdoulaye DIALLO.

Démarrage de la séance :

Après les présentations d'usage, M. DIALLO a ouvert la séance en souhaitant la bienvenue aux représentants des Firmes et a introduit les points autour desquels la réunion a été axée. Il s'agit

notamment :

Pour la DPES :

- De donner un aperçu sur le financement des projets du Compact ;
- De présenter les missions de la DPES ;
- De faire un rappel du contexte ;
- De présenter l'objectif et l'étendue de la mission (TdR);

Pour le Procurement Agent :

- De faire une présentation sur les conditions spécifiques de concurrence ; et
- De formuler des recommandations aux participants pour une meilleure préparation des offres à soumettre ;

Séance de Questions/ Réponses

1. Aperçu sur le financement des projets du Compact:

- ❑ **Présentation de Millenium Challenge Corporation (MCC) :** Agence indépendante du Gouvernement américain créée depuis 2004 et qui a pour objectif de lutter contre la pauvreté dans les pays en voie de développement, éligibles ;
- ❑ **Présentation du Millenium Challenge Account-Sénégal II :** Structure administrative du gouvernement sénégalais créée en 2020 par Décret et chargée de la gestion et la mise en œuvre du programme du Compact II pour le Sénégal

Le budget du Compact s'élève à 600 millions USD dont 550 millions du Gouvernement américains et 50 millions du gouvernement sénégalais. Il comprend i) le Projet Transport (403 millions USD) dont l'objectif est la Modernisation et le renforcement du réseau de transport de SENELEC, ii) Le Projet Accès (63 millions USD) visant l'Elargissement de l'accès à l'électricité dans les zones rurales et péri-urbaines et iii) Le Projet Réforme (47 millions USD) qui a pour objectif de créer un cadre favorable à la viabilité financière du secteur et de renforcer les capacités des acteurs du secteur de l'électricité.

2. Résumé des missions de la DPES

Mission 1 : Veiller à la prise en compte de la dimension environnementale et sociale dans la conception, la mise en œuvre et l'exploitation des projets du Compact Electricité

Mission 2 : Assurer la conformité des projets du Compact avec les Normes de Performance de la Société Financière Internationale (SFI), les Directives environnementales de MCC et la législation sénégalaise

Mission 3 : Veiller à l'intégration des considérations sociales et environnementales dans le Compact, la gestion des risques environnementaux, sociaux, sanitaires et sécuritaires

3. Rappel du contexte :

Il a été rappelé le contexte à travers lequel cette activité a été planifiée. Il se décline suivant les points ci-après :

- Electrification de 350 villages situés en zones péri-urbaines et rurales (zone centre et Sud du Sénégal) ;
- Modernisation et renforcement du réseau 225kV dans des communes concentrées essentiellement en zone urbaine (Dakar).
- Dénominateur commun des deux projets est la traversée ou la proximité des zones sensibles notamment d'aires protégées (Forêts classées, réserve naturelle

communautaire, Aire Marine Protégée) et de zones humides.

- Etudes de conception (EIES, EESS) identifient des enjeux majeurs de durabilité liés à l'accélération probable du rythme d'urbanisation des collectivités territoriales desservies par les lignes électriques du Compact II Sénégal.
- Le risque est que cette accélération de la dynamique d'urbanisation s'opère de manière incontrôlée, pouvant avoir des effets négatifs sur les ressources et sur les milieux sensibles.
- Mal maîtrisé, ce risque exacerberait des dysfonctionnements et des carences déjà relevés dans l'opérationnalisation des outils de planification des collectivités territoriales et des pouvoirs publics dans la délimitation et la gestion de l'espace,
- D'où l'objectif de cette étude = meilleure maîtrise du développement des territoires nouvellement desservis par les lignes électriques du Compact,

4. Présentation de l'objectif et de l'étendue de l'étude (TDR)

Le Consultant sélectionné aura pour mission, d'une part, d'établir un diagnostic de l'état des lieux des collectivités et tendances prévisible. Il s'agira pour lui d'élaborer une étude à partir d'un échantillon représentatif des collectivités territoriales pilotes en cours d'électrification, basé sur un nombre de critères (milieu rural, péri-urbain, littoral et zones sensibles) et qui doit permettre de :

- Caractériser la ou les nature(s) du foncier (public, privé, communautaire ou autres statuts) et procédures d'acquisition ou d'utilisation usuelles ;
- Identifier et analyser le cadre juridique et institutionnel, ainsi que les projets, programmes et plans de développement (exemple : PROCASEF, PACASEN, PDC, ADM, ...etc.), régissant les processus de planification, d'autorisation des constructions, de contrôle et de suivi du développement des collectivités ;
- Faire la cartographie des initiatives existantes et le diagnostic en vue d'en améliorer le fonctionnement
- Rendre compte des pratiques et usages en termes d'occupation des sols, d'urbanisation, de lotissement ou de construction dans ces collectivités (élaboration de plans de lotissement ou de construction et recours aux permis de lotir ou de construire, ou bien habitats et installations informels réalisés sans aucune autorisation préalable) ; L'objectif étant de comprendre les dynamiques et usages habituels pour une meilleure prise en considération dans les propositions de plan d'aménagement qui sera élaboré ;
- Analyser les principales caractéristiques de ces collectivités en termes de population existante et croissance démographique, dynamiques de développement urbain (en s'appuyant notamment sur l'évolution des coûts du foncier par exemple), milieux environnants (richesses et sensibilités), pour rendre compte des dynamiques actuelles de développement urbain de ces collectivités en l'absence de l'électrification ;
- Anticiper le développement et l'extension de ces collectivités, qui seront nouvellement électrifiées, à partir des tendances déjà diagnostiquées, l'effet de levier dû à l'électrification (possibilités de se référer à d'autres communes nouvellement électrifiées) et identifier et analyser les effets potentiels (positifs et négatifs) qui peuvent résulter de l'accélération de l'urbanisation sur les ressources naturelles et milieux environnants, les infrastructures et les équipements existants.

Par ailleurs il s'agira également pour le Consultant d'élaborer des plans d'aménagement de des collectivités qui permettront à partir du diagnostic, de circonscrire et de prendre en compte les enjeux négatifs identifiés et à l'inverse valoriser et renforcer les retombées positives, en intégrant les nouvelles orientations politiques du gouvernement, notamment le plan de développement du Sénégal 2050. Il aura la charge de :

- Procéder à l'analyse des plans de développement communaux, quand ces derniers existent en vue de l'intégration et la mise en cohérence du plan d'aménagement avec le plan de développement communal ;

- Délimiter et cartographier les zones sensibles à protéger, les proximités dangereuses identifiées et de préciser les moyens de protection (législatifs et réglementaire, mais aussi physiques) ;
- Définir les limites des extensions urbaines de ces collectivités au-delà desquelles l'extension pourrait porter préjudice à son milieu environnant ;
- Définir ou/et figer les principales infrastructures viaires, notamment les voiries primaires, secondaires et tertiaires devant orienter et structurer les extensions urbaines de manière à éviter que ces extensions ne compromettent l'accessibilité et la fluidité de circulation à l'intérieur de la collectivité, notamment lors des situations d'urgence (accès et circulation des ambulances, pompiers, ...etc.) ou pour des engins des travaux ;
- Définir et figer des zones potentielles pouvant recevoir les principaux équipements publics ou établissements recevant du public répondant aux besoins prioritaires des populations (exemples : centres de soins, écoles, lieux de culte, marché, aires de jeu ...etc.) ;
- Procéder à un zonage à l'intérieur de la collectivité (zones résidentielles, zones d'activités et équipements) en précisant la nature et les conditions d'occupation des sols et les cahiers de charges qui s'y rapportent, en prenant en considération les caractéristiques du milieu (nature du sol et des sous-sols, l'environnement biophysique et humain ou socio-économique et culturel, occupation des sols, le statut foncier des terrains et les pratiques d'occupation des sols usuelles relevées ...etc.).

Les livrables attendus dans le cadre de cette mission sont les suivants:

- ❑ **Livrable 1** : Rapport de démarrage. Il s'agira d'organiser à ses frais, un atelier de démarrage dans un hôtel de la place à la charge du Consultant pour présenter et discuter avec les parties prenantes les termes de références, la méthodologie, les outils et moyens à utiliser et les résultats attendus. Le nombre de participants attendu est d'environ 40 personnes avec 20 personnes provenant des zones de mise en œuvre du projet Accès
- ❑ **Livrable 2** : Rapport diagnostic de l'état des lieux des collectivités et tendances prévisibles
- ❑ **Livrable 3** : Rapport de synthèse des consultations avec les parties prenantes : analyses et recommandations.
- ❑ **Livrable 4** : Rapport provisoire sur les Plans d'aménagement des collectivités territoriales. Cette phase inclut l'organisation d'un deuxième atelier à la charge du Consultant pour présenter les résultats de l'étude, discussion et validation des plans d'aménagement des collectivités, cahiers de charges et tous documents liés, ainsi que les recommandations pour leur mise en œuvre avec les principales parties prenantes.
- ❑ **Livrable 5** : Rapport final sur les Plans d'aménagement des collectivités territoriales, incluant les plans d'aménagement proprement dits, ainsi que les cahiers de charges et tous documents liés dûment finalisés.

La durée de la mission est de 6 mois (24 semaines) à partir de l'avis de démarrage délivré par MCA-Sénégal II.

5. Présentation par le Senior Procurement Specialist des conditions spécifiques de concurrence et formulation de recommandations aux participants pour une meilleure préparation des propositions à soumettre

La présentation du Procurement Agent était axée sur les conseils pratiques, notamment les dispositions que les Firmes devront prendre pour une bonne préparation de leurs offres, les avantages comparatifs et le rappel des principes de Passation de Marchés dans le cadre des financements du Compact.

Il a, à cet effet, demandé aux Firmes de s'approprier du DAO en lisant attentivement le dossier, sans négliger aucun détail pour se donner toutes les chances de soumettre la meilleure offre possible.

Par ailleurs il a indiqué que les propositions seront évaluées par un panel indépendant mis en place par MCA-Sénégal II qui soumettra un rapport argumenté sous-tendu par des commentaires sur les forces et les faiblesses relevées pour chaque Firme et pour chaque critère.

Il a ensuite rappelé de manière succincte les incitatifs offerts aux soumissionnaires dans le cadre des Compacts MCC, pour donner une meilleure perception du système dans lequel les consultants vont soumissionner. Il a enfin formulé les recommandations pour chacun des critères d'évaluation notamment la capacité organisationnelle et l'expérience du Consultant, l'approche méthodologique et plan de travail et la qualification du personnel clé. Au nombre de ces recommandations, le soumissionnaire devra tenir compte des aspects suivants en préparant sa proposition :

- **Expériences du Consultant :**

Privilégier les alliances entre Bureaux dans le cadre de groupement à formaliser, pour développer des complémentarités et mieux répondre aux exigences ; formuler clairement et de manière exhaustive les références proposées pour en faciliter leur évaluation par le Panel en gardant à l'esprit qu'une vérification des références est faite en cours d'évaluation, par MCA -Sénégal II ;

- **Méthodologie :**

S'assurer que la méthodologie est exhaustive et couvre tous les aspects de la mission, que toutes les exigences particulières ont été prises en compte et bien adressées; bien structurer la note de méthodologie de manière à faciliter l'évaluation; arrimer la méthodologie aux spécificités et contexte de la mission et éviter des formulations généralistes; s'assurer de la cohérence du Plan de travail par rapport à la méthodologie développée, du bon phasage des différentes activités à mettre en œuvre; s'assurer que le plan de charge de chaque Personnel clef est suffisant.

- **Personnel-clé :**

Respecter les exigences des TdRs afférentes à la qualification du Personnel-clé, autant que possible, mobiliser des Experts qui répondent à tout point de vue aux exigences fixées, afin d'engranger le maximum de points ; si ce personnel n'existe pas en interne, aller le coopter ailleurs ; s'assurer de la disponibilité des Personnels clefs proposés pour la mission et fournir les CVs suivant le format édicté dans le DAO pour en faciliter l'exploitation par les évaluateurs.

- **Contrôle Qualité des Offres :**

S'imprégner suffisamment du DAO dans toutes ses dimensions (I.O, Données Particulières, Termes de référence, Clauses contractuelles, etc.); dresser une check List pour s'assurer que l'ensemble des pièces constitutives de la proposition ont été réunies ; mettre en place un mécanisme de revue (Contrôle qualité) et procéder à une auto-évaluation de la proposition et aux ajustements nécessaires, avant sa finalisation; s'assurer que la proposition a été signée par la Personne dûment habilitée de par les statuts (à défaut établir une procuration pour la personne mandatée); soumettre la proposition dans les délais prescrits dans le DAO et selon

la procédure de soumission décrite dans le DAO, puisque, passé le délai, L'offre ne sera pas acceptée; répondre avec promptitude aux sollicitations de compléments d'informations qui pourraient être adressées en cours d'évaluation ; Assurez-vous que l'offre a été signée par la Personne dûment habilitée de par les statuts (Procuration).

- **Recommandations spécifiques sur les modalités de E-soumission**

Compte tenu de l'occurrence des problèmes notés à ce niveau, de fortes recommandations ont été formulées pour que les Consultants s'imprègnent bien des instructions afférentes au mode de soumission des offres.

Attention : le lien expire à la date et l'heure limites de dépôt des offres, aucune dérogation ne sera accordée. Il est fortement demandé aux soumissionnaires de démarrer le téléchargement de leurs offres avant l'heure limite de dépôt pour ne pas être forclos. La vitesse de téléchargement dépend de la bande passante Internet disponible ;

Les offres soumises par d'autres voies (Dépôt physique ou par Email) ne seront pas acceptées.

Tous les documents fournis doivent être exclusivement en formats PDF, Microsoft Word ou Excel ;

L'Offre Technique et l'Offre Financière doivent être présentées dans des dossiers/fichiers séparés.

La nomenclature ci-après doit être utilisée pour la présentation des offres :

Nom de fichier de l'Offre Technique : [Nom de l'Offrant] - l'Offre Technique -AO# [insérer le numéro de l'AO]

Nom de fichier de l'Offre Financière : [Nom de l'Offrant] - l'Offre Financière- AO# [insérer le numéro de l'AO]

L'offre financière doit être protégée par mot de passe.

6. Séance de Questions/ Réponses :

A la suite des présentations, les questions des participants sont consignées dans le tableau ci-dessous :

N°	Questions
1	Qu'est-ce qui est attendu en termes de plan de développement et comment se fait le choix des collectivités ?
2	Peut-on avoir les différentes présentations ?

Il a été précisé que l'objectif recherché est d'avoir des collectivités pilotes. Le Consultant devra faire des choix avec un mixe de collectivités ayant différents profils (semi-urbain, rural, etc.)

Il a été rappelé aux Consultants qu'ils ont la possibilité de formuler leurs demandes de clarification sur le dossier jusqu'à 20 jours avant la date limite de soumission et MCA-Sénégal II répondra à travers un bulletin qui sera transmis au plus tard 10 jours avant la date de soumission, à tous les Consultants potentiels qui ont reçu le dossier d'appel d'offres.

Tous les points du jour étant épuisés, le MCA-Sénégal II a renouvelé ses remerciements aux Fimes pour l'intérêt manifesté à la mission avant de clôturer la réunion à 15H55 mn.